

CONSEIL DU 2 JUILLET 2026**Salle Multi-activités d'Arlanc****Procès-Verbal de séance**

M. le 1^{er} Vice-président donne des nouvelles encourageantes de la santé du Président et au nom de l'assemblée lui souhaite un prompt rétablissement. Puisque le Président est empêché, il informe le conseil qu'en tant que 1^{er} Vice-président, il assure sa suppléance, Valérie Prunier, pour ce qui la concerne, assure la suppléance au niveau du CIAS.

Puis, M. le 1^{er} Vice-président ouvre la séance, après avoir constaté que le quorum est atteint (74 présents, 6 pouvoirs, 80 votants).

Jean-Luc DI MARCO est désigné secrétaire de séance.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Compte-rendu des décisions**

Information.

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- des virements de crédits de chapitre à chapitre n°1/2026 Budget 420 ;
- des virements de crédits de chapitre à chapitre n°1/2026 Budget 425 ;
- des virements de crédits de chapitre à chapitre n°2/2026 ;
- la tarification de l'enseignement musical pour les années 2026/2027 ;
- le prêt exceptionnel de véhicules à l'UC2A - annule et remplace la 2026-008 ;
- une convention avec le cabinet d'avocats PARME ;
- des aides aux commerces - SARL chez Maé ;
- des aides aux commerces - SARL Les papilles ;
- des aides à l'habitat - pacte territorial France Rénov - avril 2026 ;
- des virements de crédits de chapitre à chapitre n°3/2026 ;
- une modification de la régie de recettes n°875 "Taxe de séjour" ;
- une modification de la régie de recettes n°876 "Abattoir intercommunal" ;
- les tarifs campings 2026 pour l'accès à la piscine intercommunale ALF ;
- une convention 2026 avec l'association Tricycle + ;
- une modification régie de recettes n°810 "Spectacles" ;

Pas de remarques.

I – PÔLE « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »**00. ADG. Approbation des PV du 26 février et du 30 avril 2026**

Cf. délibération

Unanimité.

01. ADG. désignation de représentants aux associations et organismes divers

Cf. délibération n°1

Unanimité.

02. ADG. Désignation de représentants aux associations et organismes à vocation économique

Cf. délibération n°2

Unanimité.

2

03. ADG. Commission intercommunale des impôts directs

Cf. délibération n°3

Unanimité.

04. ADG. Plan de formation des élus

Cf. délibération n°4

Unanimité.

05. ADG. Délégation du conseil au Président et aux Vice-présidents

Cf. délibération n°5

Majorité – 44 votes « pour », 21 votes « contre », 9 abstentions, 6 conseillers ne prennent pas part au vote.

Myriam Fougère : « Je suis surprise par cette délibération. Depuis 2017, on fonctionne de cette façon : il y a eu plusieurs fois, où M. Daurat, ou bien encore M. Forestier ont été empêchés ou absents, sans jamais qu'il n'y ait de décision prise comme celle-ci. Je pense par ailleurs qu'on rajoute de la complication à quelque chose qui existe déjà... M. Doré, vous pouvez dire « non » de la tête et sourire mais je vous assure que la continuité est déjà garantie de droit, avec l'article que vous avez d'ailleurs cité, L.2122-17 du CGCT, qui est applicable aux EPCI, et qui prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation, ou de tout autre empêchement : le Président est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un vice-président dans l'ordre du tableau ; je suis donc étonnée... je trouve que cela rajoute une norme... Il y a aussi la jurisprudence administrative, et il est vrai que les actes urgents ou courants peuvent être signés par les Vice-présidents sans délégation, lorsque le président est empêché. Il est vrai également qu'il faudrait peut-être justifier l'empêchement du président pour des raisons médicales. Nous savons que depuis fin 2025, le médecin, peut sur les certificats médicaux, cocher une case pour dire qu'on ne peut pas exercer la mission, que ce soit celle de maire ou de président. Pour moi, cette délibération est superflue et je trouve que cela affaiblit le rôle de président. Simplement parce que cela floute les responsabilités, et parce que je trouve que ce n'est pas le président lui-même qui présente la délibération. Oui, car c'est au Président et au maire de donner les délégations. D'ailleurs Daniel (Forestier) l'avait très bien dit lors du conseil du 20 avril dernier, et moi quand j'ai voté les délégations, je les ai votées pour Daniel ! Que Daniel par la suite, vous donne des délégations, il n'y a aucun souci. Par conséquent, le Président est élu pour diriger un exécutif, alors si on confie toutes les délégations, à quoi sert-il ? Je ne sais pas. Moi, je n'en ai pas voté lorsque j'étais maire de ma commune ; pour le moment je n'en ai pas encore votées, alors je me pose vraiment cette question. »

Simon Rodier : « Je vais répondre à ta question, et de plus, il est bien naturel qu'on le fasse car nous avons beaucoup de nouveaux collègues qui ne sont pas encore roués aux dispositions et aux articulations du Code général des collectivités territoriales. Tu as parlé des pouvoirs du président ; alors il faudrait rappeler que notre fonctionnement, à la communauté de communes, est basé, par parallélisme, sur les pouvoirs du maire.

~~Par ailleurs, il a plusieurs types de pouvoirs~~ : des pouvoirs qui lui sont propres, et définis par le CGCT, des pouvoirs propres également de police qu'il tient de l'Etat, article L.2122-24 du CGCT, ... ceux-là, ce sont ses pouvoirs propres. Aucune difficulté ! Mais le 17 juin, lorsque nous avons été confrontés à l'absence de Daniel... et moi, tu m'excuseras, mais je n'irai pas demander un certificat médical à Daniel ... »

Myriam Fougère : « Mais c'est la loi ! c'est tout... »

Simon Rodier : « Je n'irai pas réclamer un certificat médical à Daniel, je sais que certains ont été ravis d'aller colporter un certain nombre de choses, notamment vers son épouse... et il y a ensuite les compétences déléguées – d'ailleurs je vous invite à regarder comment sont rédigées vos délibérations – tu dis « on ne l'a jamais fait depuis 2017 », et c'est vrai ! Mais enfin depuis six ans, Daniel n'a jamais pris 15 jours de congés ; donc nous n'avons jamais été confrontés à cette situation... Et il y a donc les compétences déléguées par le Conseil. Il ne faut pas mélanger les compétences du conseil déléguées au Président, et les compétences du Président déléguées aux Vice-présidents. Déléguées ou sub-déléguées, nous allons faire un peu de juridisme – le président nous a déléguées des compétences à chacun dans des domaines particuliers – elles ne sont d'ailleurs que des compétences d'animation et de signature, et en aucun cas des délégations de pouvoirs ! Et il nous a subdélégué éventuellement – mais pas toujours – celles que le conseil lui a confiées ; prenons un cas tout simple ... on a passé tout à l'heure les décisions du président. Vous remarquerez que depuis le 3 juin, il n'y en a plus puisqu'elles sont prises par le Président en Bureau ; (...) Les compétences du conseil déléguées au Président, ce sont des compétences du conseil -- et uniquement du conseil ! Donc pour des raisons pratiques, elles peuvent être déléguées au président ; mais comme ce ne sont pas des compétences propres dévolues au président, en l'absence d'un texte qui dit qu'en cas de vacance, ce sont les Vice-présidents qui les exercent, -- en l'occurrence le 1^{er} Vice-président – il n'est pas possible de prendre ces décisions ... d'où le fait que depuis le 3 juin, aucune décision n'a pu être prise en Bureau, du fait de l'absence du Président. Mais si tu as une jurisprudence Myriam, je la veux bien... »

Myriam Fougère : « Mais quand je lis qu'en cas d'absence, le Président est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions, par un Vice-président dans l'ordre des nominations... »

Simon Rodier : « Dans la plénitude de ses fonctions propres ! ... »

Myriam Fougère : « Dans la plénitude de ses fonctions et ce n'est pas marqué “ propres ” »

Simon Rodier : « Myriam, tu me dis que tu as une jurisprudence, alors s'il te plaît, dis-moi laquelle. »

Myriam Fougère : « Non, je n'ai pas de jurisprudence, mais la jurisprudence administrative confirme ... alors je te la chercherai ... que les actes urgents courants peuvent être signés par les Vice-présidents, sans délégation... »

Simon Rodier : « Mais par exemple le changement d'adresse d'une régie n'est pas un acte urgent ! bien sûr que non ! »

Myriam Fougère : « Mais il peut signer le Président ! On ne peut pas les lui apporter pour signer ? »

Ingrid Defosse : « J'entends des choses aussi, et là ce n'est pas l'élue qui vous parle, c'est l'orthophoniste ; et j'ai l'autorisation de Daniel que j'ai appelé hier soir ; donc on parle de rumeur, etc. Daniel va bien, il est encore fatigué mais il va très bien ... il est totalement capable de signer des documents ... C'est l'orthophoniste qui parle ! Simon, j'aimerais que d'un point de vue professionnel, tu me laisses terminer ma phrase ... Non c'est Daniel qui m'a autorisée à vous communiquer ... »

Elle est interrompue par Simon Rodier, qui est indigné d'un point de vue personnel, et qui estime que Daniel Forestier qu'il connaît depuis longtemps a droit au repos...

M. le Premier Vice-président dit qu'il peut clore le débat estimant que chacun a donné son point de vue et qu'il s'agit à présent de procéder au vote. Il demande si un membre de l'assemblée souhaite apporter des éléments nouveaux au débat.

Myriam Fougère désire faire une proposition : « On peut avoir deux solutions : la première est que cette délibération -- si le conseil estime qu'elle va être utile dans l'avenir, sachant qu'en juillet-août, il se passera moins de choses -- on puisse la reporter et que ce soit le président en exercice qui la présente. La seconde solution serait d'attribuer les délégations non pas aux Vice-présidents, dans l'ordre du tableau, mais au Bureau communautaire dans son ensemble. Les avantages seraient que comme vous vous réunissez... mais cela nous ne le savons pas ... Non, Simon, nous ne le savons pas ! puisque nous ne disposons d'aucun compte-rendu, cela serait plus démocratique, que de confier des pouvoirs étendus à une seule personne. Là ce ne serait pas un seul Vice-président qui déciderait. Cela permettrait de garder de la réactivité, tout en évitant les dérives. »

Jacques Force : « Daniel a l'air d'aller mieux et je propose qu'on attende, qu'il soit là au prochain conseil pour voter cette délibération, car je pense que ça laisse un flou, et moi j'ai voté pour Daniel, pas pour (brouhaha - inaudible) ... »

M. le premier Vice-président les remercie pour leur intervention. Il clôt le débat, et fait procéder au vote.

06. ADG. Délégation de pouvoirs et cadre général pour la gestion des crises au sein de la communauté de communes Ambert Livradois Forez (canicules, pandémies, intempéries, etc.)

Cf. délibération n°6

Unanimité.

Cédric Cambray : « Quels sont les établissements concernés ? »

M. le premier Vice-président : « Eh bien, par exemple en cas de canicule, si dans une médiathèque nous avons un niveau de température très élevé, il faut décider de sa fermeture (...) ; à un moment donné, pour des raisons de sécurité et de santé publique, il faut prendre des mesures dans les établissements dont on a la responsabilité bien évidemment. »

François Expert : « J'aimerais profiter de cette délibération qui traite de la gestion de crises, -- et donc des actions à mettre en place qui sont des actions exceptionnelles et de durée limitée -- pour rappeler la nécessité d'anticiper un maximum, les effets du changement climatique. Le changement climatique n'est pas linéaire, c'est un phénomène qui va sans doute s'accélérer. Notre territoire a des vulnérabilités, nous le savons tous : la ressource en eau, les vagues de chaleur qui provoquent des sécheresses, retrait et gonflement d'argile qui fragilisent nos bâtiments avec des questions assurantielles d'indemnisation qui deviennent très sérieuses ; on peut aussi parler du dépérissement forestier... Toutes ces vulnérabilités, il faut les traiter ; le changement climatique c'est quelque chose de global, de planétaire qui nous fait nous sentir impuissants, mais les conséquences, elles, vont être locales et c'est ensemble qu'il nous faudra réagir. Ça tombe bien car nous sommes ici pour agir localement et collectivement. Je voudrais savoir ce que le Bureau communautaire pense mettre en place pour traiter ce sujet : quels outils ? quelle organisation pour qu'on puisse collectivement soit y contribuer soit bénéficier d'un résultat ? »

Lilian Friteyre : « Je vais répondre puisque c'est moi qui suis en charge de la question ; actuellement pour être honnête, nous démarrons nos missions et nous prenons possession de tous les sujets ; bien évidemment, ce qu'évoquait François ce sont des sujets auxquels nous allons être inévitablement confrontés très rapidement ! Les commissions vont être mises en place, et tout le monde pourra y prendre part pour participer aux débats et discussions sur le sujet car nous sommes face à des situations qui vont être très complexes. La solution ? je ne l'ai pas non plus ; cela va nécessiter certainement de se pencher sur beaucoup de documentation, de mettre les services à contribution, de nous adapter aux particularités de notre territoire. C'est un travail nouveau, on va démarrer quasiment de zéro car nous n'avions pas jusqu'à présent pleinement conscience de ces préoccupations-là. Par conséquent, cela va être un travail collectif que nous allons devoir mettre en route.

En ce qui concerne la partie purement « énergie », nous avons eu l'occasion d'en discuter tous les deux. L'objectif est plutôt de viser une autonomisation maximale pour nous ; et puis pour ce qui concerne la

~~ressource en eau, nous en avons également~~ un peu discuté ... cela va nécessiter un sérieux bilan parce que je pense que d'ici la fin du mandat on va être confronté à des problématiques auxquelles nous commençons tout juste à toucher maintenant. Aujourd'hui, je n'ai pas encore la réponse ; en revanche la réponse que je vous propose : c'est le travail qui va être développé en commission, auxquelles j'attends une forte participation de votre part. Parce qu'à part collectivement, je ne vois pas comment on peut avancer, et puis ce n'est pas une seule personne qui peut décider pour tout un territoire. »

Chantal Facy qui a la procuration de Marie-Laure Nunès, fait part de l'inquiétude de cette dernière car les réserves en eau du SIAEP du Haut-Livradois sont au plus bas, le secteur est passé en vigilance rouge dans ce domaine.

Gaétan Monier : « Vous souhaitez prendre certaines mesures, mais ce sont des mesures que nous prenons déjà ! qu'est-ce que cette délibération apporte de plus ? »

Simon Rodier répond que cette délibération concerne seulement des mesures que le Président doit appliquer dans les équipements communautaires et dans certains cas spécifiques définis dans la délibération.

Didier Doré complète la réponse en indiquant que ces mesures doivent être discutées dans les commissions (ouverture de la piscine à la population, pendant combien de temps par exemple si la canicule perdure ? etc.), afin de disposer de procédures, dans les différents domaines qui permettent de réagir dans l'urgence.

Jean-François Klufts, maire de Saint-Martin des Olmes, déclare qu'effectivement les maires ont fait depuis le début de la période caniculaire, ce qu'il convenait pour limiter les risques sanitaires dans leur commune, et pour leurs habitants ; il conclut : « mais je pense aussi que si grâce à la communauté de communes, on peut mutualiser nos moyens et être tous solidaires, je trouve ça très bien ; d'ailleurs c'est un peu pour cela que nous sommes là : pour travailler tous ensemble. »

07. RH. Modification du tableau des emplois

Cf. délibération n°7

Unanimité.

Christian Heux demande pourquoi le poste de DGS devient un poste fonctionnel et quelle est la finalité de cette décision.

Didier Doré répond que c'est une possibilité qui est offerte aux collectivités de cette strate, et que c'est une décision qui ne lui appartient pas. C'est la décision du Président, avec qui il avait eu cet échange au mois de juin.

Simon Rodier explique également que le poste devient lié au mandat car c'est un poste éminemment politique ; jusqu'ici l'instance a été préservée de tout conflit politique ; il est néanmoins normal que le DGS soit lié au mandat du président. Lors de la fusion, le personnel est resté et la structure a été organisée avec les personnels qui étaient déjà titulaires de leur grade. Il s'agit de profiter du départ du DGS afin de le rendre fonctionnel, cela signifie qu'à chaque fin de mandat, le poste sera remis en jeu.

Myriam Fougère regrette qu'il n'y ait pas plus de détails à ce sujet, car mettre sur le même plan dans le tableau le poste de DGS qui est le poste le plus haut d'une collectivité, en grade, en missions et en autorité hiérarchique de la communauté de communes ; elle souhaite par ailleurs avoir des éclaircissements sur le départ de M. Gallo-Selva.

Olivier Gallo-Selva : « Ce n'est pas une démission car je ne souhaite pas perdre le bénéfice de mon concours. Ce n'est pas non plus une rupture conventionnelle car cette procédure n'existe plus depuis le début de cette année. J'ai demandé une disponibilité d'un an, et puisqu'elle dure plus de six mois, la collectivité n'est pas obligée de me reprendre si je le souhaitais. Elle est libre de me remplacer. »

Igor Girardeau : « Il y a une petite difficulté technique : si on supprime le poste permanent, la personne qui sera recrutée ne peut l'être que par détachement depuis son administration ou de sa collectivité d'origine, avec par conséquent retour vers son employeur d'origine, si on met fin au détachement ; alors c'est un avantage pour la collectivité d'accueil, mais c'est très peu pratiqué car les collectivités d'origine n'ont pas très envie de voir partir l'un de leur personnel pour le voir revenir après quelques années. Donc supprimer le poste permanent vous limite beaucoup dans vos recrutements, (...) »

Marielle Giraud : « les deux possibilités sont en effet offertes dans le cas de la création d'un emploi fonctionnel ; soit il y a le maintien et il y a une mutation qui peut se faire et un détachement en interne, soit le poste est créé directement en emploi fonctionnel, sans avoir le poste en interne. Le CDG a préconisé la création du poste fonctionnel avec la suppression du poste en interne. Les deux options ont été proposées au président et il a fait le choix de proposer le poste en détachement direct. »

M. le premier Vice-président rappelle comme il l'a dit précédemment que c'est une décision prise par le Président avant qu'il ne soit empêché. Il clôt le débat et fait procéder au vote.

08. RH. Plan de formation 2026 des agents de la CC ALF et du CIAS

Cf. délibération n°8

Unanimité.

II – PÔLE « FINANCES – COMPTABILITÉ – COMMANDE PUBLIQUE »

09. FIN. Mandature 2026/2032 – Approbation du règlement budgétaire et financier

Cf. délibération n°9

Unanimité.

10. FIN. Approbation d'une décision modificative

Cf. délibération n°10

Unanimité.

11. FIN. Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiements

Cf. délibération n°11

Unanimité

12. FIN. Comité des œuvres sociales d'Ambert Livradois Forez – régularisations des subventions

Cf. délibération n°12

Unanimité.

13. FIN. Création et renouvellement de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Cf. délibération n°13

**14. Commande publique – renouvellement de la commission de délégation de service public –
fixation des modalités de dépôt des listes**

Cf. délibération n°14

Unanimité.

**15. Commande publique –Élection des membres de la commission de délégation de service
public**

Cf. délibération n°15

Unanimité.

III – PÔLE « ÉCONOMIE »

**16. ECO – Dépôt de permis d'aménager dans le cadre du projet de création de la ZAE « Les
Barthes »**

Cf. délibération n°16

Unanimité.

Christian Heux : « Pas de doute sur la nécessité de créer des zones d'activités économiques, ce qui m'inquiète, c'est le centre d'Ambert. Je ne trouve plus certains commerces et je comprends qu'ils souhaitent aller dans des secteurs plus porteurs, mais je m'interroge : est ce qu'il y a un projet qui comblera ce vide qui est en train de s'opérer ? »

Thierry Doriath : « Nous avons un gros problème de foncier disponible ; c'est vrai sur l'ensemble de la communauté de communes, à Ambert en particulier ; c'est pour cette raison que nous avons été contraints de créer des zones d'activités économiques en périphérie ... »

Christian Heux : « Non, mais je comprends ça ; il y a une appétence du commerce, pour les zones extérieures... et ce n'est pas propre à Ambert ! mais je trouve cela plutôt inquiétant. »

Thierry Doriath : « Oui, alors je vais mettre ma casquette de conseiller municipal ; à Ambert, nous essayons de revitaliser le centre-ville ; nous avons mené quelques actions à court terme afin d'animer les vitrines du centre-ville et l'objectif est d'attirer des commerçants dans ces locaux vacants. Nous allons nous attacher très activement à redynamiser le centre-ville, en particulier en favorisant ces implantations. Il est clair qu'il y a beaucoup de locaux vides et nous ne parviendrons pas à tous les remplir, car la manière de consommer des ménages a changé ... les achats sur internet ne vont pas revenir à 100 % dans les commerces locaux ; et il s'agit aussi de diversifier les commerces ; il serait risqué en effet de laisser s'installer dix fleuristes en ville, car il n'y a pas assez de potentiel, mais il faut jongler : faire venir des commerçants dans le centre mais des commerçants qui puissent vivre de leur commerce. Il ne faut pas installer une concurrence trop vive. »

Pascal Capus : « Oui, ma question rejoint un peu la précédente. Qu'avez-vous prévu comme installations sur ces ZAE ? »

Thierry Doriath : « C'est une zone d'activité industrielle et artisanale, ce n'est pas une zone commerciale. »

Pascal Capus : « C'est bien parce que cela rejoint la préoccupation de Monsieur. »

Myriam Fougère déclare qu'elle se réjouit que ce projet prenne forme ; en tant que conseillère régionale, elle l'a suivi de près car il s'agissait d'obtenir des subventions dans le cadre de Contrat de plan Etat/Région, cette zone ayant tout son sens du fait de la présence des très nombreuses d'entreprises industrielles sur le territoire.

Thierry Doriath conclut la présentation en déclarant que l'un des tout premiers projets qui va démarrer en partenariat avec la chambre de commerce sera de créer une pépinière d'entreprises comme cela a été effectué sur d'autres points du territoire.

Cédric Cambray s'interroge sur le choix du lieu d'implantation de la zone des Barthes, site sur la commune de Saint-Ferréol des Côtes qui est déjà assez développé. « N'y avait-il pas d'autres lieux qui auraient pu être choisis ? »

M. le premier Vice-président : « Ce projet date de plus de quinze ans et n'a pas été forcément initié par M. Forestier ; de plus il a été discuté et validé en lien avec les entreprises ... »

Cédric Cambray regrette cependant cette concentration des activités : « Peut-être qu'il faudrait se questionner. On continue à élaborer des projets qui sont nocifs au développement de plus petites communes ; on le constate mais on continue à centraliser des activités sur des zones déjà dynamiques. »

Thierry Doriath : « Les premières études pour cette ZAE datent de 2003... Mais je voudrais préciser que des projets de développement se portent sur d'autres zones d'activités : celle de la Dinasse à Marat, également à Cunhat, d'autres projets sont en gestation, et devraient se concrétiser rapidement ... ».

Simon Rodier explique que lors de la fusion, l'exécutif a fait le choix de porter les Zones d'activités déjà portées par la communauté de communes.

Cédric Cambray : « Mener une politique économique communautaire est-ce que ce n'est pas aussi aller contre ce système et montrer que cela peut être viable ? »

M. le 1^{er} Vice-président : « (...) il est important d'anticiper, car si une entreprise demande aujourd'hui un terrain, on ne peut pas la faire attendre deux ans. Il faut qu'on ait cette réserve là pour avoir capacité à proposer relativement vite du foncier. C'est à cela qu'on s'emploie »

Alexandre Fonlupt : « Est-ce qu'on a une idée du nombre d'entreprises qui pourraient venir, du nombre de lots ? »

Thierry Doriath : « Le nombre de lots va se situer entre 20 et 25 lots. Le terrain couvre 9 ha, il y a des lots qui sont découposables d'autres non, c'est pour cette raison que nous avons cette fourchette. Mais la voirie permettra une certaine flexibilité »

Alexandre Fonlupt : « Est-ce qu'il y en a qui sont déjà réservés ? »

Thierry Doriath : « Nous ne sommes pas encore en phase de commercialisation. (...) dès le début de l'aménagement, nous la débiterons, mais je préfère attendre d'avoir une vision de la fin des travaux, et une maîtrise des délais avant de commencer à communiquer. Mais la Chambre de Commerce et d'Industrie souhaite débiter rapidement son activité de gîte d'entreprise, aussi elle ne devrait pas rester vide longtemps. »

Agathe Paoli : « Deux remarques pour intégrer les questions écologiques qui sont sous-jacentes. Vu que nous avons la maîtrise du foncier, est-ce qu'il a été envisagé de limiter le plus possible l'imperméabilisation des sols ? anticiper des plantations d'arbres ? prévoir des récupérateurs d'eau de pluie même si je sais que c'est en partie réglementé... On peut aller au-delà de la réglementation et avoir un projet le plus vertueux possible au niveau écologie... »

Thierry Doriath : « Je pense qu'il y a eu une étude et le Président Daniel Forestier a été très attentif à cette question, notamment en termes paysagers et préservation de l'environnement. Il souhaite qu'elle soit vue comme un modèle. Et je pourrais faire une présentation un peu plus détaillée dès que nous aurons avancé sur le permis d'aménager. »

Agathe Paoli : « Ma deuxième remarque concerne la Zone de la Masse, où il y a encore des dents creuses, des terrains vides qui ne sont pas forcément propriété de la collectivité, mais il y a des terrains encore constructibles, et je me demande ce qui bloque. Il se trouve également des surfaces occupées qui ne sont pas exploitées à plein, et je me demande là aussi si une négociation est possible, pour un partage éventuellement avec de futurs porteurs de projets. »

Thierry Doriath : « Nous avons identifié cette problématique, mais actuellement, nous avons travaillé le sujet des dents creuses mais pas de manière active avec les entrepreneurs locaux ; c'est effectivement un sujet à aborder dans les mois qui viennent. »

En l'absence d'autres remarques, M. le premier Vice-président clôt le débat et fait procéder au vote.

17. ECO – Aménagement de la ZAE « Les Barthes » - création d'une servitude

Cf. délibération n°17

Unanimité.

David Claustre ne prend pas part au vote.

18. ECO – Auberge du Col du Béal – signature du bail commercial avec mise à disposition de la licence IV

Cf. délibération n°18

Unanimité.

M. le Maire de Saint-Pierre la Bourlhonne Pascal Capus confirme le très bon travail assuré par les nouveaux gérants de l'auberge du Col du Béal, et invite la communauté de communes à poursuivre son soutien à leur égard. La commune les soutient également, et déclare qu'elle a d'autres projets pour l'aménagement du Col dont l'auberge fait partie intégrante.

19. ECO – Adhésion à la Fédération Nationale des exploitants d'abattoir prestataires de services (FNEAP)

Cf. délibération n°19

Unanimité.

À la question de Bruno Paul au sujet de la situation de l'abattoir, Thierry Doriath explique qu'il est en charge de la question, depuis son entrée en fonction, et que François Dauphin lui apporte tout le soutien nécessaire ; ce dernier est resté membre du conseil d'exploitation. L'abattoir est dans une phase de redémarrage, après la réalisation d'un certain nombre de travaux. Il explique qu'un plan prévisionnel de l'activité avait pointé un équilibre à 600/700 tonnes, aux alentours de 2028 mais que cette année seulement 140 Tonnes d'abattage seront réalisées ; la ligne « porcs » n'est pas opérationnelle ; un test sera à nouveau fait à la fin de juillet pour un redémarrage en septembre. Il y a encore des points de détails dans le domaine de la sécurité des personnes à régler ; ce qui sera fait dans le courant de l'été. L'autre point est la nécessité de faire augmenter les volumes. Pour cela, il s'agira de créer une structure qui travaillera sur la mise en lien de l'amont -- les éleveurs -- et l'aval -- les clients. Elle sera a priori sous forme associative au départ pour évoluer vers une SCIC lorsqu'elle fonctionnera de manière opérationnelle.

Bruno Paul : « Est-ce que la chambre d'agriculture s'occupe de l'abattoir ? c'est une question qui s'était posée et nous n'avons pas de réponse. »

Thierry Doriath : « Aujourd'hui, la chambre d'agriculture n'est pas active au sein de l'abattoir ; depuis quelques semaines, nous tentons d'avoir un rendez-vous pour que je les rencontre car effectivement elle a un rôle à jouer pour le succès de cet abattoir. »

Bruno Paul : « Oui, il me semble que ce serait leur rôle. »

Myriam Fougère : « 140 T pour 2026, ... je croyais qu'il y avait une réunion le 8 juillet car j'ai vu le Président de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme qui m'a dit qu'il y avait une réunion pour parler filière »

Thierry Doriath : « Effectivement nous avons des actions en cours, et notamment sur la filière viande ; avec une réunion le 8 juillet lors de laquelle un certain nombre de partenaires seront également partie prenante. Mais quand j'ai répondu à la question sur la partie abattoir, j'ai dit qu'il n'y avait pas de leader car je pense que la Chambre d'agriculture pourrait être leader sur l'activité « abattoir ».

Myriam Fougère : « Leader parce qu'il y a des éleveurs, mais ce qu'il faut surtout, c'est trouver un opérateur économique qui soit en capacité de traiter et commercialiser les carcasses, parce que c'est vrai que moi aussi, je connais le fonctionnement, et c'est ça aussi l'enjeu. »

Thierry Doriath : « Tous les acteurs sont les bienvenus, il faut trouver un moyen de les fédérer et c'est l'un des objectifs de la réunion du 8 juillet. »

IV – PÔLE « AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE »

20. ADT – Fin de l'expérimentation du permis de louer sur le centre-bourg de Cunlhat

Cf. délibération n°20

Unanimité.

21. ADT – Convention partenariale pour la mise en place de l'OPAH-Ru 2026/2031

Cf. délibération n°21

Unanimité.

Arnaud Provenchère présente les dispositifs existants dans le domaine de l'amélioration de l'habitat : l'OPAH – Ru et le Pacte territorial France Rénov.

Ingrid Defosse demande quel sera le rôle du prestataire.

Arnaud Provenchère répond que le prestataire assurera un accompagnement afin d'aider les privés à monter les dossiers à présenter à l'ANAH. Il sera en lien avec la Maison de l'habitat, mais surtout, il montera le dossier de A à Z pour les ménages, et assurera également un rôle social, en effectuant des visites à domicile et juridique, pour aider les personnes à y rester le plus longtemps possible. L'objectif au final est de créer en 2031, un service capable d'assurer en régie cet accompagnement. Il précise que pour l'heure, le prestataire n'est pas choisi, la consultation est en cours.

Jacky Force : « Il y a beaucoup de salariés chez ce prestataire ? parce que 800 000 € c'est beaucoup ... »

Arnaud Provenchère : « Oui, il y a beaucoup de salariés, mais surtout beaucoup de profils différents, d'où la complexité si l'on doit le porter en interne. En revanche, si on décide de sous-traiter, on met le curseur où on veut, on n'est pas obligé de tout sous-traiter, et on n'est pas obligé de tout porter en interne, donc il s'agira de trouver le juste milieu. En tous cas, ce sont les élus de nos communes qui connaissent les locaux et les problématiques de leurs communes, les habitants, les problèmes de successions, etc. On ne peut pas agir sur un bâtiment avec un volet coercitif sans en connaître l'historique. »

Jacky Force : « Cette somme est donc un plafond ? »

Arnaud Provenchère : « Non, plutôt une estimation. »

22. ADT – Travaux d'accessibilité de la médiathèque à Ambert

Cf. délibération n°22

Unanimité.

23. ADT – Don de deux statues

Cf. délibération n°23

Unanimité.

V – PÔLE « SOCIAL »

11

24. SOC – Poursuite du contrat local de santé Ambert Livradois Forez / Billom Communauté / Thiers Dore et Montagne

Cf. délibération n°24

Unanimité.

VI – PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »

25. STE – Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères 2027

Cf. délibération n°25

Unanimité.

26. STE – Reconduction de la suppression de la possibilité d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux et habitations situés en dehors du champ de la collecte

Cf. délibération n°26

Unanimité.

VI – PÔLE « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

27. ADG – Motion contre la neutralisation des postes d'anglais, d'EPS, d'histoire-géographie, et de technologie

Cf. délibération n°27

Unanimité.

Questions diverses

Myriam Fougère, conseillère régionale prend la parole pour expliquer que certains maires ont reçu un courrier qui les informe de la suppression d'une desserte de transport scolaire dans leur commune, au regard du nombre d'enfants transportés. Elle déclare qu'un règlement de la région dit qu'on ne crée pas une ligne de transport scolaire, s'il y a moins de cinq enfants, cette mesure est assortie également d'une notion de distance. Les conseillers régionaux ruraux concernés par cette règle se sont battus pour qu'elle ne soit pas appliquées sur leur secteur. Cette lettre est générique : il concerne les communes d'Auzelles, Valcivières, Olliergues, Marat, Le Monestier, Saint-Ferréol, Marsac en Livradois.

Elle a tout de suite alerté les maires et propose de faire une visio le 8 juillet à 16 h avec les services de la Région pour mettre à jour le nombre d'enfants, car peut-être que les chiffres dont les agents disposent ne sont pas les bons ? Les conseillers régionaux concernés souhaitent effectivement faire baisser le chiffre et le descendre à trois enfants, ou bien d'aider éventuellement financièrement les parents pour qu'ils aillent au prochain point de ramassage scolaire.

Stéphane Ménager répond qu'il a eu un contact avec le Maire des Martres d'Artière, qui est technicien aux transports régionaux : il lui a demandé d'envoyer un mail dès le lendemain du conseil, afin de communiquer le nombre potentiel d'enfants qui prendraient la ligne, -- et les communes citées peuvent faire de même -- le problème est que les parents ne peuvent plus inscrire leurs enfants, le site étant fermé.

M. le premier Vice-président indique aux conseillers que la motion portant sur le CFA a été supprimée de l'ordre du jour, et il demande à Thierry Doriath de rendre compte de la problématique à laquelle l'établissement est confronté. En effet, les représentants de l'Institut des Métiers ont informé les élus de la fermeture de la filière bois (CAP et BEP) dès cette année scolaire. Pour les autres filières (mécanique auto, boulangerie, et vente) ce sera l'année prochaine, en 2026 et 2027.

En ce qui concerne la filière bois : il n'y a pas assez d'étudiants et surtout un problème de formateurs. Thierry Doriath explique qu'il va voir avec les industriels de la filière bois s'il existe un besoin dans ce domaine, sur le secteur d'ALF mais également sur les communautés de communes environnantes. Pour ce qui concerne les autres filières, il y a un délai plus important qui permettra d'approfondir la réflexion, et ce en lien avec le lycée, et le GRETA, et de voir quelles adaptations peuvent être apportées pour poursuivre ces filières.

Myriam Fougère déclare qu'elle a été également informée à ce sujet et que les industriels de la filière doivent se réunir la semaine prochaine.

Elle dit : « Si on doit refaire quelque chose, ce sont bien eux qui doivent le faire. Un certain nombre de scieurs qui se connaissent bien et qui ont des apprentis ou qui ont utilisé l'établissement CFA pour leurs apprentis doivent se réunir la semaine prochaine, c'est vrai que c'est important de voir si on ne peut pas monter une école du bois ; mais c'est piloté par eux parce que franchement, ça ne peut pas être nous qui pouvons le faire. C'est eux qui doivent décider et surtout la problématique qu'ils ont soulevée, c'est le matériel. Il y a du matériel au CFA, matériel financé d'ailleurs par un certain nombre de collectivités dont la Région puisqu'elle est compétente en matière de formation. »

M. le premier Vice-président : « Tout particulièrement par la Région ! C'est le financeur essentiel ! »

Myriam Fougère poursuit : « Exactement, il y a eu aussi un peu les privés qui ont pu donner mais particulièrement la Région, tout à fait d'accord ! Et donc ce matériel va être vendu. Puisque l'Institut des Métiers doit rembourser une subvention : il y a eu une subvention donnée par la Région cette année, mais ce n'est pas le problème. Les scieurs ne veulent pas que ce matériel parte ailleurs. Donc c'est à eux. C'est ce que je leur ai dit : Il va y avoir un estimatif du prix du matériel qui va tomber, -- je l'attends d'un jour à l'autre -- pour savoir ce qu'ils vont faire. (...). En ce qui concerne les autres filières, ils finissent la deuxième année jusqu'en juin 2027. En attendant, nous, il faut qu'on se débrouille et c'est pour cela que j'ai alerté la Vice-présidente au lycée à Lyon pour lui dire qu'il va falloir rouvrir de la formation en boulangerie, mécanique auto, etc... c'est la Région qui achète les plateaux techniques, et c'est le rectorat qui doit valider cela. On a une petite fenêtre de trois mois parce qu'en général, les cartes des formations pour l'année suivante, sont finies en septembre octobre. Ça rend service à nos étudiants ici, et la mécanique auto aussi. Donc ça basculerait dans l'éducation nationale à condition qu'il y ait un financement région dont c'est la compétence. »

Un élu : « Je voudrais juste apporter une remarque. Personnellement j'avais inscrit mon enfant à la formation mécanique auto et nous avons été informés, qu'on ne pouvait pas le faire puisqu'elle allait être fermée. Il y a donc bien une année blanche ! Vous passez un peu après la bataille, je crois. »

Myriam Fougère : « Exactement, je suis complètement d'accord avec toi ; car en 2026-2027, ce qui continue ce sont les deuxièmes années. Oui, il y a cette année blanche, je suis complètement d'accord avec toi, mais nous avons été mis devant le fait accompli, nous n'avons rien vu venir. Il faut savoir que le CFA, fait partie de l'Institut des Métiers de Clermont-Ferrand, géré par la CCI de Clermont, en alternance. Cette alternance s'est arrêtée et la gestion a alors été confiée à la CMAR, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale, à Lyon. Donc maintenant ce n'est plus à Clermont que c'est régi, donc je peux

vous dire que le petit CFA d'Ambert, a été vite mis « out », sans coup férir puisque même le Maire d'Ambert n'était pas au courant. »

M. le premier Vice-président : « Il n'y a eu effectivement aucune communication officielle sur cette question-là. Il faut travailler. Je vous le dis très clairement Mme la Conseillère Régionale, je suis scandalisé que le matériel qui a été investi principalement par des subventions de la Région parte à la vente ! car on sait très bien que ces matériels de sciage sont des matériels de formation, et ont été peu utilisés, ils sont donc en très bon état. Par conséquent, l'argent du contribuable régional va bénéficier -- puisque vous l'avez dit il va y avoir une vente-- pour équilibrer des budgets et nous n'avons plus la main. Certes, ils me l'ont assuré, ils vont respecter la règle et ils vont rembourser une partie de l'amortissement du matériel, mais je trouve que celui qui va acheter le matériel va faire une bonne affaire, et nous, nous allons perdre une formation. Je le regrette vivement à titre personnel. »

13

Les questions diverses étant épuisées, M. le premier Vice-président avant de clôturer le conseil propose un moment convivial en rendant hommage au Directeur Général des Services de la communauté de communes dont c'est le dernier conseil.

M. le premier Vice-président : « M. le Directeur, cher Olivier, ce moment particulier de la fin d'une partie de votre carrière est important et je souhaitais devant tout le conseil communautaire l'évoquer. Evoquer votre itinéraire d'abord et dire que selon ce qu'on m'a dit, -- car la difficulté, c'est que moi, Olivier Gallo-Selva, je ne le connais pas depuis vingt-cinq ans, je l'ai découvert seulement depuis quelques mois.

C'est d'abord un homme qui a grandi à Die et son père était gendarme. Je crois qu'il a gardé l'amour de ce territoire et aussi des randonnées sur les contreforts du Vercors. Ensuite logique familiale aidant, vous avez fait vos études au lycée militaire, puis service militaire, et un certain nombre de stages en gendarmerie. Arrêtez-moi si ce qu'on m'a dit n'est pas exact ! Et vous avez ensuite fait des études de droit à Saint-Etienne et même si vous avez investi toute votre énergie dans les services à Ambert, est-ce qu'on peut dire que Saint-Etienne est votre ville de cœur. »

Olivier Gallo-Selva : « Pour moi, c'est la plus belle ville du monde »

M. le premier Vice-président : « Alors c'est bien ce qu'on m'avait dit. Vous savez qu'il est abonné à l'AS Saint-Etienne et qu'il fréquente assidûment le chaudron ; les footballeurs comprendront de quoi je parle. Et son attachement à la Loire lui vaudra que nous n'avons pas réussi à lui faire prononcer « Forèze ». Il oublie toujours le « z » ! Après un master de droit, vous avez rejoint la Communauté de communes du Pays d'Ambert, en 2001, en tant que Directeur sous la présidence d'un élu que certains d'entre vous connaissent bien, Jean Aulagnier, d'abord à titre contractuel puis vous avez réussi du premier coup le concours d'ingénieur territorial, et vous êtes naturellement devenu titulaire. Vous œuvrez ensuite au service des élus du Pays d'Ambert pendant quinze ans jusqu'à la fusion, et vous étiez d'ailleurs également à cette époque le secrétaire du Pays « Vallée de la Dore » à ses prémices. Puis en 2016, quand la loi dessine les intercommunalités, les présidents des différentes communautés ont missionné les directeurs pour préparer la fusion prévue au 1^{er} janvier 2017. Et c'est Olivier, c'est vous qui vous êtes inscrit en chef de file de ces rassemblements qui étaient très réguliers, et ceux qui l'ont vécu, m'ont dit que le mot d'ordre restait militaire : préparer le navire afin qu'il soit opérationnel au moment de la mise à flots.

Au 1^{er} janvier 2017, vous devenez naturellement capitaine de ce navire. Il est pressenti par la loi, choisi par les élus mais aussi coopté par ses pairs. Vous savez la communauté de communes dans sa structuration actuelle lui doit beaucoup. Vous avez su mettre en œuvre la politique décidée par les élus en restant à la fois aussi bien à l'écoute des cadres, que des agents. Vous avez mis en place un fonctionnement qui repose sur la confiance accordée aux directeurs de pôle, à qui vous donnez une certaine autonomie, mais aussi le contrôle. On peut noter votre capacité à prendre du recul, mais aussi ce regard toujours pertinent sur les projets. Vous êtes juriste de formation, et à ce titre-là, vous avez veillé à la sécurité juridique des décisions prises par le conseil communautaire. A titre personnel, je vous remercie sincèrement pour le travail que vous avez effectué ici-même ce soir pour m'accompagner.

La principale qualité d'un DGS est la loyauté et vous l'avez toujours montrée à l'égard des élus. Votre intelligence, votre capacité à écouter et requestionner vos positions après avoir écouté les différents points de vue, vous rend capable de changer d'avis, vous êtes aussi capable de tenir un avis et de l'assumer. Mais au-delà du professionnel, je crois que vous êtes un homme très humain. En fait c'est l'image que je garde de vous aujourd'hui, attaché dans ses fonctions, à mettre à la fois les agents au cœur du fonctionnement de la communauté de communes, à mettre les élus en face de leurs responsabilités mais en les aidant à les tenir. Je sais que vous avez été très vigilant aux questions de discrimination.

Vous quittez aujourd'hui le navire, après vingt-cinq ans, vingt-cinq ans d'engagement, de loyauté et pour cette action quotidienne de près de 10 000 jours, 10 000 eh oui ! pour votre engagement auprès des élus, pour votre conduite des agents, votre ténacité, votre professionnalisme, votre humilité. Au nom du conseil communautaire, mais aussi en mon nom propre, permettez-moi de vous adresser nos remerciements. Merci, merci, merci Olivier. »

Applaudissements de l'assistance.

Olivier Gallo-Selva : « Merci pour avoir retracé ce parcours, parcours dont je suis très fier à titre personnel mais aussi parce que je ne l'ai pas mené tout seul, je l'ai mené avec mes équipes, dans le cadre de la communauté de communes du Pays d'Ambert, puis aujourd'hui, avec ALF. J'ai des cadres dont je suis particulièrement fier parce qu'ils n'ont jamais abusé de l'autonomie que je leur ai donnée. La confiance c'est réciproque, et je les remercie aussi pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Et puis en retour, j'ai tenté de leur donner la même confiance, la même autonomie. Vous faisiez référence à mes attaches militaires, c'est toute cette philosophie qui est issue de ces attaches, de ces connaissances sur l'histoire militaire, parce que quand on est trop rigide, et la seconde guerre mondiale en est l'illustration, 1940, ce n'est pas si loin, les combats étaient finis, et on allait vers quelque chose d'un peu dramatique au niveau de l'Assemblée nationale. Eh bien ! tous ces événements, c'est parce que ça a été trop rigide, parce que les gens ne se sont pas écoutés. Moi j'ai toujours essayé d'écouter, de partager, de comprendre et puis de faire confiance.

Je remercie aussi les élus. Il faut dire que les planètes se sont alignées finalement puisque j'ai eu la chance de commencer avec un exécutif exceptionnel, et j'ai la sensation de finir avec un exécutif qui a de très bonnes qualités et qui je pense, va conduire la communauté de communes sur de très bons rails.

Merci aussi pour votre compréhension, pendant ces deux mois, parce que j' imagine que ce n'est pas forcément évident quand le DGS vous dit « je pars ». Et puis je vous remercie tous, membres du conseil communautaire, habitants d'Ambert Livradois-Forez parce que j'ai passé vingt-cinq années merveilleuses sur le territoire, je m'y suis fait des amis. C'est un territoire qui offre des opportunités exceptionnelles tant du point de vue professionnel que du point de vue personnel. Donc merci à tous ! Je pense à mes collègues, il y en a un certain nombre qui sont là ce soir. Que ce soient les cadres, et les autres agents d'Ambert Livradois Forez, je vais finir avec ce que je dis souvent : je ne suis pas toujours d'accord avec la façon dont ils procèdent, je ne suis pas toujours d'accord avec ce qui est fait, mais je peux vous affirmer une chose : c'est que vous avez 95 % de vos agents qui sont hyper investis sur le territoire, qui l'aiment, que ce soient les agents issus de ce territoire ou bien ceux qui se sont installés, aussi profitez-en, mais n'en abusez pas. Merci à tous.

Applaudissements.

M. le premier Vice-président lève la séance du conseil communautaire.